



C.C.A.S. • K.O.S.G.
Langonnet • Langoned

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 05 avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LANGONNET dûment convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise GUILLERM.

Présents : Françoise GUILLERM, Karine LE COURANT, Marie-Françoise HUGOT-LE GUELLEC, Maurice COZIC, Joëlle POULICHET, Martine CIBRARIO, Jean-Bernard LE ROUX, Jean QUERRIEL, Hélène MELIARENNE, Anne LE LIBOUX

Absent / excusé : Sandrine SYLVESTRE

Pouvoirs : /

Nombre de membres au conseil : 11

Présents : 10

Votants : 10

Le quorum de 10 membres présents est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Maurice COZIC

Ordre du jour de la séance

- 1- Vote du compte administratif 2023 – Budget CCAS
- 2- Reprise du résultat 2023 – Budget CCAS
- 3- Vote du Budget Primitif 2024 – Budget CCAS
- 4- Renouvellement convention service de médecine professionnelle et préventive – CDG 56

Délibération n° 01/2024 Vote du compte administratif 2023 – Budget CCAS

Madame la Présidente présente le compte administratif et le compte de gestion 2023 du budget CCAS de Langonnet tels qu'ils ont été établis par Monsieur le Receveur, Trésorier de l'arrondissement de Pontivy.

Après avoir examiné ces documents, les administrateurs vérifient la concordance des comptes administratif et compte de gestion et décident, hors de la présence de Mme Françoise GUILLERM, Présidente du CCAS, de les approuver à l'unanimité.

Délibération n° 02/2024 Reprise du résultat 2023 – Budget CCAS

Madame la Présidente expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit la reprise des résultats de l'exercice antérieur et d'affecter le résultat au Budget primitif 2023 :

Ces résultats sont accompagnés :
- d'un extrait du compte de gestion.

Madame la Présidente propose au Conseil d'Administration d'adopter la reprise des résultats suivants :

Détermination du résultat à affecter

Dépenses de fonctionnement 2023 :	51 683,94 €
Recettes de fonctionnement 2023 :	53 224,25 €
Déficit de fonctionnement :	- 1 540,31 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (excédent) :	1 799,45 €
	<hr/>
Résultat à affecter :	259,14 €

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Dépenses d'investissement 2023 :	92,72 €
Recettes d'investissement 2023 :	1 216,80 €
	<hr/>
Résultat d'investissement 2023 (excédent) :	- 1 124,08 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (excédent) :	28 974,70 €
	<hr/>
Résultat d'investissement cumulé (excédent) (A) :	27 850,62 €

Le Conseil d'Administration constate :

- un excédent d'exploitation de 259,14 €
- un excédent d'investissement de 27 850,62 €

et, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la reprise des résultats pour le budget primitif 2024 et l'inscription :

- au R002 (recettes d'exploitation) : 259,14 €
- au R001 (recettes d'investissement) : 27 850,62 €

Délibération n° 03/2024 Vote du Budget Primitif 2024 – Budget CCAS

Madame la Présidente présente à l'assemblée le Budget primitif du CCAS pour l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration vote à l'unanimité pour l'adoption du Budget primitif 2024 du CCAS.

Délibération n° 04/2024 Renouvellement convention service de médecine professionnelle et préventive – CDG 56

Madame la Présidente rappelle que le CCAS adhère au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion du Morbihan (CDG 56) depuis 2017 permettant de répondre aux obligations de la Collectivité en matière de santé et de sécurité au travail (surveillance médicale des agents, action en milieu de travail ...).

En raison de modifications réglementaires, le CDG 56 demande aux collectivités adhérentes de réactualiser les conventions. Il s'agit notamment d'intégrer les modifications du décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 modifiant les dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatives à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

L'objectif de cette réforme est de répondre aux différents enjeux auxquels sont confrontés désormais les services de médecine préventive, en permettant le développement de la pluridisciplinarité et le recours aux téléconsultations.

Le champ de compétence des médecins est étendu et l'examen médical est remplacé par une visite d'information et de prévention.

Enfin, la dénomination de « médecin de prévention » laisse place désormais, depuis le 16 avril, à celle de « médecin du travail », à l'instar du vocabulaire utilisé dans le secteur privé.

Par ailleurs, afin de faciliter la gestion administrative de la convention, la convention actualisée propose de modifier le processus de déclaration annuelle des effectifs et de facturation comme suit :

- déclaration des effectifs au 1^{er} janvier de l'année N avant le 15 mars de l'année par l'intermédiaire d'une plateforme dématérialisée (disposition préalable le 31 janvier) ;
- à défaut, les effectifs de l'année N-1 seront pris en compte (disposition antérieure radiation de la collectivité) ;
- facturation de l'adhésion pour la période janvier à décembre de l'année N en avril de l'année N (dispositions antérieures : en mars pour les 6/12ème pour la période de janvier à juin et en septembre pour les 6/12ème pour la période de juillet à décembre),

Le Conseil d'administration à l'unanimité autorise :

Madame la Présidente à signer la convention actualisée d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive avec le CDG 56 pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024,

La séance est levée.

Signature secrétaire de séance :
Maurice COZIC



Signature La Présidente :
Françoise GUILLERM





C.C.A.S. • K.O.S.G.
Langonnet • Langoned

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LANGONNET -56630

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 05 AVRIL 2024
ANNEXE VOTE

	Délibération n°01/2024	Délibération n°02/2024	Délibération n°03/2024	Délibération n°04/2024		
Françoise GUILLERM	N	P	P	P	Pour	P
Karine LE COURANT	P	P	P	P	Contre	C
Marie-Françoise LE GUELLEC	P	P	P	P	Abstention	A
Maurice COZIC	P	P	P	P	Absent.e	Abs
Joëlle POULICHET	P	P	P	P	Ne prend pas part au vote	N
Martine CIBRARIO	P	P	P	P		
Jean-Bernard LE ROUX	P	P	P	P		
Jean QUERRIEL	P	P	P	P		
Anne LE LIBOUX	P	P	P	P		
Hélène MELIARENNE	P	P	P	P		
Sandrine SYLVESTRE	Abs	Abs	Abs	Abs		